



**COMITE DES ASSOCIATIONS DE PLAISANCIERS  
ET PECHEURS PLAISANCIERS  
DES COTES D'ARMOR**

Association, loi 1901, adhérente à la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de  
France

**CD22**

**SECRETARIAT**

**Pierre Le Gall** 35 ch .du Penker  
Serval 22300 LANNION .  
pmjlegall@wanadoo.fr  
02 96 47 20 33

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 31 MAI 2008 à PLESLIN  
**Salle Lesaichot à 09h30**

A ce jour, le Comité des Côtes d'Armor est composé de 31 associations représentant 3965 adhérents.

Associations représentées (19):

Binic, Bord de Rance , Bréhat, Bréhec, Erquy Les Hôpitaux ,Lanmodez, ,Lezardrieux, Locquémeau , Penvenan ,Perros-Guirec, Plérin Martin Plage, Plestin les Grèves, Pleubian, Pleumeur Bodou, Plouézec, Ploulec'h Le Yaudet , St Quay Portrieux, Trébeurden, Trégastel,

Associations excusées (7) :

Erquy, Hillion, Lannion, Le légué, Pléneuf val André, Trebeurden Toeno, Tréveneuc .

Associations non représentées (5) :

Lancieux, Paimpol, St Geran Plevenon, Plouha, Tréguier.

Invité par l'association locale :

Monsieur François Lang, conseiller technique de l'association CŒUR ( Comité Opérationnel des Elus et Usagers de la Rance).

Les présents et pouvoirs représentent 78% de la totalité des voix statutaires du CD22.

Monsieur le Roy, maire de Pleslin –Trigavoux accueille cordialement les représentants des associations du CD 22 et réalise un exposé sur le secteur de Bord de Rance .

\*\*\*\*

Vers 10 heures, la partie statutaire de l'assemblée a démarré conformément à l'ordre du jour prévu :

**Rapport d'activité 2007 /2008** présenté par le Président Loïc Rivoallan,

Rapport financier présenté par le trésorier L. Rolland.

L'approbation de ces rapports est soumise à l'assemblée.

Renouvellement du tiers sortant : approbation de la nouvelle composition du bureau.

\*\*\*\*

### RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE 2007/2008

Avec l'adhésion de l'association de Lancieux nos effectifs sont à 4000 pêcheurs de loisirs.

Les activités du CD22 depuis la dernière assemblée générale ont été :

- Les rapports avec autorités.
- La convention et les affaires juridiques qu'elle entraîne.
- Le Guide des bonnes pratiques.
- L'affichage informatif côtier.
- Les Natura 2000.
- L'information continue des associations adhérentes.
- Plus un certain nombre de petites actions.

#### Nos rapports avec les autorités :

Il y a eu de nombreux changements aux Affaires Maritimes. D'abord à Paimpol : nomination d'un nouveau directeur que nous avons rencontré deux fois et qui, entre autre, s'est montré fortement contre le chalutage dans la bande des 3 milles.

Ensuite à St Brieux où Mr Mehnert a succédé à Mr Laisné en septembre et nous venons d'apprendre que Mr Jacquemin vient aussi d'être remplacé.

Nous avons rencontré Mr Mehnert qui a été surpris par l'importance de nos objectifs et qui s'est montré d'accord pour poursuivre l'application de la convention.

#### L'application de la convention.

Au cours de l'année écoulée 5 infractions nous ont été signalées par les Affaires Maritimes et nous avons été partie civile avec la Fédération 4 fois. Ne croyez pas que le nombre d'infractions a diminué, c'est l'activité des tribunaux qui paraît avoir diminué !

Sur le plan financier, cette année a été désastreuse. Sur un cas où il y a eu appel des prévenus devant la cour de Rennes nos dommages et intérêts ont diminué de 400 € il s'agissait pourtant d'un cas de fraude avec travail illégal qui rentrait bien dans le cadre de la convention. Il est vrai que cette cour n'a pas signé la convention ! Il y a aussi un très mauvais payeur qui nous doit actuellement 350 €

Si on regarde la répartition des infractions signalées, il y a une infraction concernant la pêche en plongée, une infraction sur la pêche de loisir, et 2 concernant les professionnels pour braconnage, trafic et fraude et travail illégal.

#### Le guide des bonnes pratiques :

Vous savez que la Fédération a décidé d'éditer ce guide, publié dans le Pêche Plaisance, pour le distribuer dans les mairies, les syndicats d'initiatives etc...

Pour ce faire le CD22 devait avoir des subventions. Nous remercions Mr Soulabaille pour l'efficacité qu'il a montrée dans l'obtention de 5000 € de subventions du Conseil Général.

Il a fallu aussi dessiner la page de couverture, moitié pour le CD22 et moitié pour le Conseil Général.

Tout cela a été fait et notre guide pratique devrait être actuellement à l'impression.

#### Passons à l'affichage informatif côtier.

L'affiche a fait l'objet de plusieurs retouches. Le problème reste le financement. Nous avons fait une demande de subvention auprès du Conseil Général pour 200 affiches en A2 sur support de 3 mm d'épaisseur mais apparemment elle n'a pas abouti. Peut être que notre

**Conseil Général se limite à une subvention par an pour une association**

Une autre solution serait de faire des affiches plastifiées genre "set de table" en format A3. Le coût en est beaucoup moins élevé (environ 600 € pour 200 affiches) et nous pourrions peut être le financer dans un premier temps puis récupérer notre mise auprès des mairies qui l'adopteraient.

#### Les sites Natura 2000

Vous savez que la France prendra prochainement la direction de l'Europe, d'où le souci de se mettre en conformité avec les recommandations européennes. Il y a eu près de 200 nouveaux sites de créés sur terre en 2 mois. Mais ce qui nous concerne particulièrement c'est l'apparition des sites Natura 2000 mer. Il y a eu 4 sites de ce genre créés dans l'urgence dans le département. Le moins qu'on puisse dire c'est que, s'il y a eu information, il n'y a pas eu beaucoup de concertation, urgence exige !

En juin nous devrions en savoir un peu plus, mais ce qui est plus inquiétant ce sont les rumeurs de parc marin en Bretagne nord qui nous visent directement. Avec d'autres associations du département, nous avons écrit sur ce sujet au Préfet maritime et au Préfet, la réponse ne nous a rien apporté que nous savions déjà !

Dans les mois et les années qui viennent, il nous faudra rester très vigilants sur l'évolution de ces affaires.

#### L'information des adhérents

Elle est menée en continu, par Internet ou par le Pêche Plaisance. Pour les problèmes actuels de permis, de quotas et autres, je vous invite à consulter le site de la Fédération et à lire le Pêche Plaisance. Vous pouvez, entre autres, trouver sur le site toutes les informations sur la D240, nouvelle réglementation sur la sécurité, et dans laquelle nous déplorons toujours le fait que le compas n'est pas nécessaire à moins de 2 milles des côtes.

#### Les actions diverses

La commission de classement sanitaire :

Bien que la situation devait évoluer en 2008, il n'y a pour l'instant aucun changement

#### Chalutage dans la bande des 3 milles :

J'ai envoyé plusieurs photos de chalutiers en infraction à moins de 300 m de la côte approuvé, je dois le dire, par Mr Hémeury. Il m'a été répondu que je devais m'adresser directement au procureur. Il est clair que le témoignage de 4 témoins ne vaut pas chose devant celui des professionnels du port qui jureront tous que ce chalutier était à quai ce jour là. Néanmoins nous avons appris qu'au moins quatre chalutiers s'étaient fait prendre l'été dernier, mais à ce jour, nous n'avons pas vu de suites juridiques ! Ils risquent 300.000 € d'amendes et la confiscation du bateau, mais les amendes généralement constatées sont aux alentours de 2000 €. La loi est bien faite, c'est l'application qui n'est pas à la hauteur des enjeux !

#### Installations de carénages :

Après Paimpol et le Léguer, il y en a une autre en construction à St Quay Portrieux.

#### Les moules en baie de Lannion :

Le CD22 a suivi l'avis des associations locales.

Le CD22 reste à votre disposition pour tenter de résoudre vos problèmes et répondre, si possible, à vos questions, après le point sur les finances et le renouvellement du tiers sortant.

#### Le mot de la Fédé :

Jean Kiffer, Président de la FNPPSF et vice-président du CD22 apporte un complément d'information au rapport de Loïc Rivoallan ;

Pour obtenir une synthèse des travaux des commissions qui ont été effectués lors du dernier congrès, il faut consulter le site FNPPSF

Pour ce qui est des permis de conduire les bateaux, la Fédé a constaté qu'il y a responsabilisation des chefs de bord mais s'inquiète de l'absence de compas dans le pack côtier de la D240 mise en application le 15 Avril 08.

La FNPPSF n'a pas été retenue parmi les organismes devant participer au COMOP N°12,

COMité OPérationnel créé par Mr Borloo , piloté par Mgr Bignon, député de la Somme et ayant pour objectif de gérer et de piloter tous les secteurs du littoral et des pêches. “ Robin des Bois ” comme sa définition l’indique , a avancé des thèses selon lesquelles “ il faut le moins possible de pêcheurs de plaisance ” ; pour des ramasseurs de champignons, c’est un comble, d’autant qu’ils ajoutent qu’il faut légiférer pour que la limite des prises soit de “ 5 Kg par jour ”.

Le COMOP a cependant fait savoir à tous ses acteurs qu’aucune décision concernant la pêche de loisir ne sera prise sans l’avis de la Fédé et ce, avec l’avis favorable du CSNPSN (conseil supérieur de la navigation de Plaisance).

La FNPPSF avec l’appui du CSNPSN a donc réussi à infléchir les raisonnements des partisans d’un “ encartage par permis ” des pêcheurs plaisanciers .La raison reprend le dessus ; il faudra peut-être marquer le poisson par ablation d’une nageoire et surtout limiter les prises pour respecter le concept de pêche de loisir.

Pour ce qui est du respect des conventions , un relèvement des peines plancher est nécessaire, en passant par la confiscation IMMEDIATE du bateau et des véhicules en cas de manquement grave ou de récidive.

Jean Kiffer signale à l’assemblée que le CD 22 est une “ force qui pèse ” dont les actions sont souvent en fer de lance de l’action nationale.

*Soumis à l’assemblée, ce rapport est approuvé à l’unanimité.*

#### *Le Rapport financier*

Loïc Rolland, trésorier du Comité 22, présente le bilan financier

LES finances sont saines, à ce jour, elles se présentent ainsi :

Caisse ..... : 938€

Livret .....: 6438€

Les affaires judiciaires en cours entraînent un en-cours de frais de l’ordre de 2000€

La cotisation pour l’exercice 2008/2009 va augmenter ; elle passe de 3,6€ à 4€ par voix.

*RAPPEL : Défini dans les statuts pour rendre homogène la représentativité des associations, le nombre de voix affectées à chaque asso est défini comme suit : 1 voix par tranche de 10 adhérents pour la première centaine d’adhérents , ensuite, 1 voix complémentaire par tranche de 50 au-delà de la première centaine.*

*Soumis à l’assemblée, ce rapport est approuvé à l’unanimité.*

#### *Le Renouvellement du tiers sortant :*

Le tier sortant, pour l’exercice 2007/2008 est composé de :

- Jean –Pierre D’Ardoize, ERQUY excusé , se représente .
- Alain Godest PLOUEZEC se représente .
- Yves Le Guen PLOUEZEC se représente .
- Thierry Brun BORDS DE RANCE se représente .

Un nouveau candidat se présente au conseil d’administration :

- Gérard Le Goffic TREBEURDEN

*Soumis à l’assemblée, ces représentants au CA du CD22 sont élus à l’unanimité.*

*Un rapide tour d’horizon* nous a permis de mettre à jour le tableau des effectifs d’associations ( chiffre entre parenthèses) et chacun a cité brièvement ses gros et ses petits soucis :

**BINIC** (170) démission ancien président avec fracas ; projet d'aire de carénage.  
**BORD DE RANCE** (175) diffusion des infos locales vers les autres assos et la fédé  
**BREHAT** (95) vol dans les viviers, opération anti braconnage ,gros coup.  
**BREHEC** (73) pb algues vertes  
**LANCIEUX** (219) pb de communication  
**LEZARDRIEUX** (100) aire de carénage dispo en 2009  
**LOCQUEMEAU** (140) président de comm. des communes favorable au projet moules  
**PAIMPOL PLOUBAZNALEC** (137) pb de communication  
**PENVENAN** (270) chalutage illegal signalé régulièrement à qui de droit, pas d'action.  
**PERROS GUIREC** (390) moins d'engouement baisse en 2008, réunion Natura2000 en mai.  
**PLERIN MARTIN PLAGE** (117) pb de mises à l'eau (baigneurs) pas d'installation en dur  
**PLESTIN LES GREVES** (125) dans le 29voisin, haro sur les cales gratuites. **Algues vertes.**  
**PLEUBIAN** (172) pb de mouillages, exclure autorisation temporaire CLUPP à prévoir.  
**PLEUMEUR BODOU** (170) séparation avec Trebeurden pour permis CLUPP ok Natura2000 ok  
**PLOUEZEC** (140) pb qualité des eaux, pb ostriculture/DIREN, + de contacts avec Paimpol  
**PLOULECH** (55) mouillage groupé au max, pb banc du Guer, pb crédibilité des analyses  
**SAINT GERAN** (115) pb de communication, ça va s'améliorer.  
**SAINT QUAY PORTRIEUX** (271) pb de braconnage avec contrôle de " complaisance "  
**TREBEURDEN** (100) nouveau CA depuis dernière AG, président élu au CACD22 \_  
**TREGASTEL** (90) Pb Natura2000/mouillages groupés, relance dossier carénage.  
**TREGUIER** (30) Pb de communication  
**UMP LES HOPITAUX** (197) pb de vols, cales gratuites mais très encombrées.

---

#### ***DIFFUSION DU GUIDE DES BONNES PRATIQUES :***

Trois points de distribution sont prévus

- 1 EST Bords de Rance, TH. BRUN
- 2 OUEST Plestin L. Rolland.
- 3 CENTRE Bréhec L. RIVOALLAN.

La livraison est prévue le 10.06.08 .

CONSEILS du Conseil général :

DIFFUSER par les offices du tourisme,

SENSIBILISER les autres que les plaisanciers qui ont déjà l'information

PENSER aux écoles dès le rentrée

---

L'Assemblée générale s'est terminée vers 12 h 45, le pot de l'amitié et l'excellent repas ont été servis au BON ACCEUIL à Plouer Sur Rance.

---

Commencé à Servel Iannion le 05.07.08 terminé et diffusé au bureau CD..22 le 29.07.08  
P. Le Gall